

AVIS AU PUBLIC

En matière d'aménagement communal et de développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier dénommé PAP «ROUTE DE DIEKIRCH A L-6555 BOLLENDORF-PONT» présenté par l'association momentanée Schmets ARCHITECTES SARL de Luxembourg au nom et pour compte du ministère de la mobilité et des travaux publics, administration des bâtiments publics, portant sur des fonds sis à Bollendorf-Pont sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Berdorf, section A de Bollendorf-Pont aux numéros cadastraux 930/4231 et 941/4232 avec une surface brute de 25,16 ares, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours à la commune de Berdorf, bureau du service technique, 5, rue de Consdorf à Berdorf, à savoir du mercredi 28 août 2024 jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 inclus. Le délai du dépôt court à partir du 29 août 2024 jusqu'au 27 septembre 2024 inclus.

Pendant la même période le projet est publié sur le site Internet <u>www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propriete</u>. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, sous peine de forclusion.

Berdorf, le 28 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire, (contreseing art. 74 loi communale) Le Bourgmestre,